#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017**

<u>Présents</u>: Gabrielle ENSMINGER, Richard KIEFFER, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER, Pascal BAUER, Christian HUFSCHMITT.

Excusés: Philippe GARTISER (pouvoir à Christian HUFSCHMITT), Véronique HEIM (pouvoir à Jean-Marc REINMANN), Laurent HENRY, François LUTZ, Madeleine HEITMANN.

Absents: Claude SCHMID.

## 1. CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en qualité de non titulaire, sur un contrat d'engagement établi sur les bases de l'application de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 26 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2017;

**DIT QUE** les attributions de l'agent consisteront à :

- Préparer et entretenir les espaces verts communaux,
- Entretenir les lieux publics,
- Maintenir et entretenir les bâtiments communaux ;

**FIXE** la durée hebdomadaire de service à 35/35<sup>ème</sup>;

FIXE la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

## 2. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

**VU** l'article R.181-38 du Code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 juin 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation pour l'extension de la station d'épuration (STEP) de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (S.D.E.A.) Alsace-Moselle ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal est appelé à donner un avis dès l'ouverture de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** que l'opération susvisée ne présente pas de dangers, ni d'inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ÉMET** un avis favorable à l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation pour l'extension de la station d'épuration (STEP) de Griesheim-sur-Souffel présentée par le S.D.E.A. Alsace-Moselle ;

AUTORISE le Maire à conclure et signer toutes pièces y afférant.

#### 3. STRUCTURE MULTISPORTS

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à la consultation lancée en vue des travaux d'une structure multi-sports, trois entreprises ont répondu :

-	Casal Sport :	_ 51 141,00 € H.T.
-	EPSL:	45 220,70 € H.T.
_	SATD:	45 000.00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de structure multi-sports ;

**RETIENT** le devis de la société SATD pour un montant de 45 000,00 € H.T.;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.

# **4. PISTES CYCLABLES**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland réalise une consultation afin de réactualiser le schéma d'itinéraires cyclables de ses communes-membres.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes demande au Conseil municipal de classifier selon leur priorité les projets de pistes cyclables à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de classer ces projets de la manière suivante :

- Priorité 1 : Itinéraire cyclable de l'Eurométropole vers le Kochersberg en parallèle de la RD41;
- Priorité 1 : Piste cyclable prioritaire, en parallèle de la RD64, permettant de relier la commune au collège de secteur : collège « La Souffel » à Pfulgriesheim ;
- Priorité 2 : Piste cyclable entre Offenheim et Behlenheim en parallèle de la RD341 ;
- Priorité 3 : Piste cyclable entre Stutzheim et Hurtigheim en parallèle de la RD341.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.

### **5. SUBVENTION ECOLES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Les Champs d'Escale d'un montant de 3 833,33 €.

**AUTORISE** le Maire à conclure et signer toutes pièces nécessaires.

## **6. RYTHMES SCOLAIRES**

Enquête des parents d'élèves : semaine à 4 jours		
Propositions	Nombre de Parents d'élèves	
Favorable à la semaine de 4 jours	62	
Non favorable à la semaine de 4 jours	9	
Total	71	
Favorable à la mise en place en 2017	60	
Favorable à la mise en place en 2018	5	
Sans réponse	6	
Total	71	
Ayant un mode de garde le mercredi	56	
Sans mode de garde le mercredi	12	
Sans réponse	3	
Total	71	
Ne s'inscrirait pas au périscolaire	44	
S'inscrirait au périscolaire	21	
Sans réponse	6	
Total	71	

**VU** l'enquête réalisée par l'Association des parents d'élèves se prononçant très largement en faveur de la semaine de quatre jours ;

**CONSIDÉRANT** que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes qui le souhaitent de revenir au rythme des quatre jours, en accord avec le conseil d'école ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministre de l'Education nationale, Monsieur Blanquer, a annoncé la publication prochaine d'un décret concernant la semaine de quatre jours ;

**CONSIDÉRANT** qu'après consultation, le conseil d'école est favorable à cette dérogation à la semaine de quatre jours et demi ;

**CONSIDÉRANT** que les activités périscolaires mises en place par les Champs d'Escale seront maintenues à midi et après les heures de classe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que le retour à la semaine de quatre jours sera remis en place dès la rentrée 2017 ;

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 15.

**DÉCIDE** que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'Éducation nationale sur le sujet et ainsi que de l'accord du directeur académique des services de l'Education nationale.

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.